



Mairie  
de  
Saint-Denis-en-Val  
Loiret

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Nombre de  
Membres :  
- en exercice : 11  
- présents : 9  
- votants : 10

L'an deux mille vingt et un  
le : 29 mars 2021

le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Saint Denis en Val dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Philippe LUBET, Présidente du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration du CCAS : 22 mars 2021.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Marie-Philippe LUBET - Monique GAULT - Sylvie CHEVALLIER - Aurélie HOCQUET - Prosper MOUAK - Maryvonne LIMOUSIN - Marie-Thérèse DANTON - Ana BOUQUET - Guillaume VAUXION

Absent ayant donné pouvoir :

Madame Cendrine CHERON qui a donné pouvoir à Madame Monique GAULT.

Absent n'ayant pas donné pouvoir :

Madame Brigitte ROCHE.

Objet :

21/011

Adoption du budget primitif - Exercice 2021.

Madame Marie-Philippe LUBET présente cette délibération.

**Adoption du  
budget primitif -  
Exercice 2021**

Lors de sa séance du 15 février 2021, le Conseil d'Administration a débattu sur les orientations budgétaires de CCAS pour 2021.

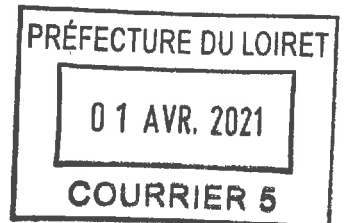
A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif 2021. La note de présentation, en annexe, expose de manière plus détaillée les grandes orientations de ce budget.

Le budget primitif 2021 du CCAS est équilibré par section en recettes et en dépenses aux montants de :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	166 960,00 €	142 150,94 €	22 420,00 €	1 300,46 €
Opérations d'ordre	1 040,00 €	25 849,06 €	0,00 €	21 119,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>168 000,00 €</b>	<b>168 000,00 €</b>	<b>22 420,00 €</b>	<b>22 420,00 €</b>

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021,



Vu la délibération n°21/004 en date du 15 février 2021 relative au débat d'orientation budgétaire,

Considérant l'ensemble du budget primitif 2021 joint,

Considérant le rapport de présentation du budget primitif 2021 en annexe,

**Le Conseil d'Administration du CCAS adopte à l'unanimité des membres présents la délibération suivante :**

- **APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2021, présenté en équilibre à 168 000 € en fonctionnement et 22 420 € en investissement.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

le : 01/04/2021

Publié ou Notifié

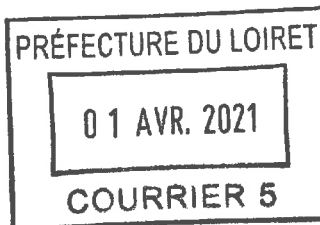
le : 02/04/2021

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Marie-Philippe LUBET

Le Maire, M.P. LUBET





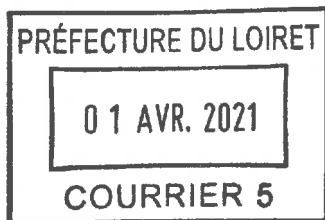
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SAINT-DENIS-EN-VAL**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DU  
BUDGET PRIMITIF 2021**

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ce rapport de présentation a pour objet de présenter de façon synthétique les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux du budget.

Le débat d'orientation budgétaire, tenu le 15 février 2021, a posé les bases sur lesquelles le budget primitif 2021 du CCAS de Saint Denis-en-Val est construit.

Ce rapport aborde successivement l'équilibre budgétaire de l'exercice 2021, le détail des grandes masses de la section de fonctionnement ainsi que celui de la section d'investissement.



**PARTIE 1 :**  
**EQUILIBRE BUDGÉTAIRE**

**I. EQUILIBRE ET ÉVOLUTION DES MASSES**

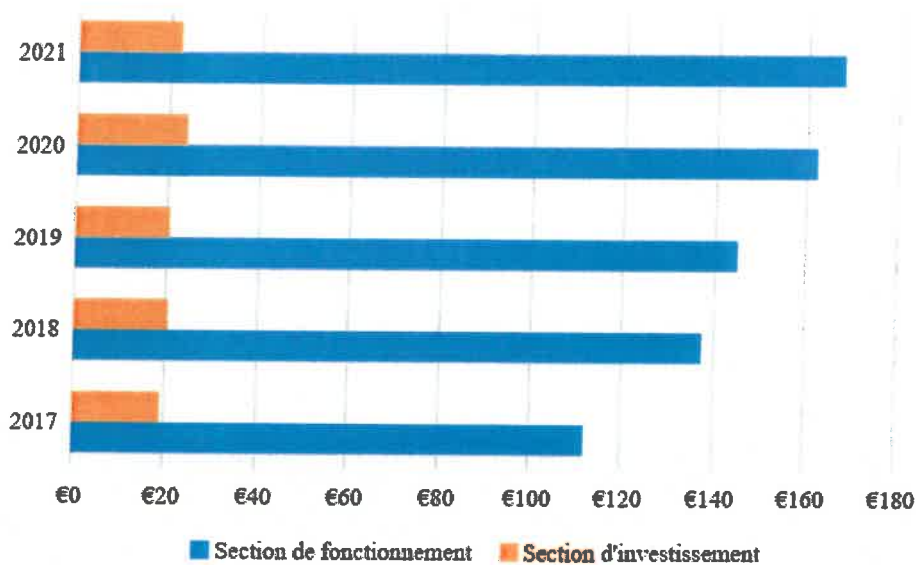
Le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 168 000 €, en augmentation de 3,49 % par rapport à 2020. En investissement, le budget s'équilibre à 22 420 €, en baisse de 6,77 % par rapport à l'exercice précédent.

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Evolution 2020/2021</b>
Section de fonctionnement	162 340,00 €	168 000,00 €	3,49 %
Section d'investissement	24 046,94 €	22 420,00 €	-6,77 %

Le budget est composé d'opérations réelles (réel encaissement et décaissement de flux financiers) et d'opérations d'ordre (simples mouvements financiers au sein du budget). Le montant total du budget 2021 se décompose de la manière suivante :

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles	166 960,00 €	142 150,94 €	22 420,00 €	1 300,46 €
Opérations d'ordre	1 040,00 €	25 849,06 €	0,00 €	21 119,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>168 000,00 €</b>	<b>168 000,00 €</b>	<b>22 420,00 €</b>	<b>22 420,00 €</b>

### Evolution des masses



## II. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	CA 2020	BP 2021
Produits de fonctionnement courant	159 723,94 €	168 000,00 €
Charges de fonctionnement courant	133 498,88 €	161 810,00 €
<b>EXCÉDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>26 225,06 €</b>	<b>6 190,00 €</b>
Produits financiers	0,00 €	0,00 €
Charges financières	0,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	1 030,00 €
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>26 225,06 €</b>	<b>5 160,00 €</b>
Intérêts de la dette	0,00 €	0,00 €
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>26 225,06 €</b>	<b>5 160,00 €</b>
Capital de la dette	0,00 €	0,00 €
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>26 225,06 €</b>	<b>5 160,00 €</b>

**PARTIE 2 :**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre à 168 000 € en dépenses et en recettes.

**I. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 166 960 €, soit 3,09 % de plus qu'au budget primitif 2020.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution 2020/2021
011 - Charges à caractère général	140 530,00 €	141 660,00 €	0,80%
012 - Charges de personnel	10 900,00 €	11 200,00 €	2,75%
65 - Autres charges de gestion courante	7 350,00 €	8 950,00 €	21,77%
66 - Charges financières	20,00 €	20,00 €	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	- €	1 030,00 €	
022 - Dépenses imprévues	3 150,00 €	4 100,00 €	30,16%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>161 950,00 €</b>	<b>166 960,00 €</b>	<b>3,09%</b>
042 - Opérations d'ordre de transferts	390,00 €	1 040,00 €	166,67%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>162 340,00 €</b>	<b>168 000,00 €</b>	<b>3,49%</b>

**I.1. LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL**

Les charges à caractère général s'élèvent à 141 660 € et représentent 84,85 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Ces charges correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement du CCAS, notamment celles relatives au portage des repas à domicile :

- L'achat des repas auprès de l'ESAT Restauration : 89 000 €
- L'achat des petits pains auprès des boulangeries dionysiennes : 4 300 €
- La location et le carburant du véhicule de portage de repas : 10 400 €

Les autres crédits inscrits sur ce chapitre correspondent à :

- L'organisation du repas des anciens en collaboration avec le Comité des Fêtes : 11 000 €
- La distribution des colis de fin d'année aux seniors : 15 000 €
- La location du logement auprès de Logem Loiret : 2 000 €
- La réalisation d'actions à destination du public reçu par le CCAS dans le cadre de la semaine bleue, d'actions de prévention, l'accès au service Présence verte, ou d'actions solidaire telles qu'Octobre Rose, etc. : 5 000 €

## **I.2. LES CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel représentent 6,71 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 11 200 €, soit une hausse de 2,75 % par rapport au budgété 2020.

Les crédits inscrits correspondent à une quote-part de la rémunération de l'agent affecté au CCAS.

## **I.3. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES**

Les autres charges de gestion courante représentent 5,36 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont estimées à 8 950 € pour l'exercice 2021, soit une hausse de 21,77 % par rapport au budgété 2020.

L'augmentation constatée s'explique principalement par :

- L'inscription de crédits supplémentaires dans le cadre de l'attribution d'aides aux personnes en difficultés et secours d'urgence décidées par le Conseil d'Administration : 6 500 €, contre 3 500 € en 2020, soit une hausse de 85,7 %.
- L'augmentation des subventions versées aux associations pour un total de 2 450 €, réparti ainsi :
  - Banque alimentaire du Loiret : 1 000 €
  - Ligue nationale contre le cancer : 500 €
  - France Alzheimer Loiret : 500 €
  - Association d'Aide aux Victimes du Loiret : 200 €
  - SOS Amitiés : 150 €
  - ADEL Centre : 100 €

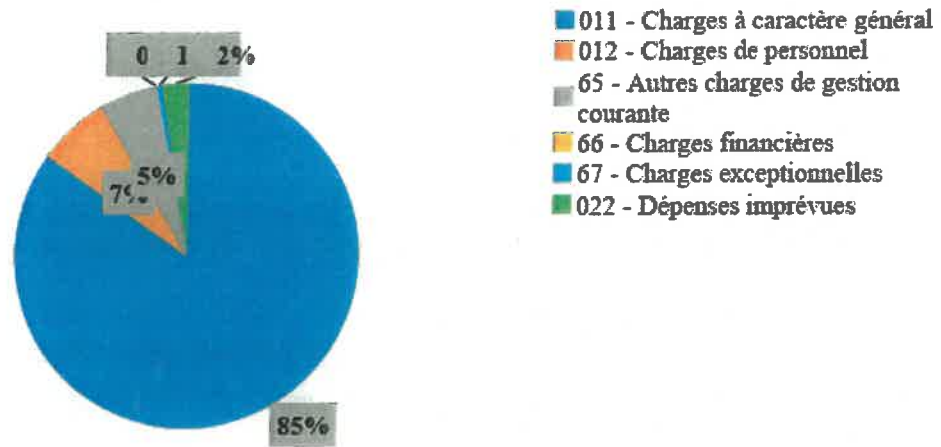
## **I.4. LES AUTRES DÉPENSES**

Des crédits sont inscrits en charges financières à hauteur de 20 €.

Les crédits prévus en charges exceptionnelles pour 1 030 € correspondent aux éventuels remboursements de trop-perçu sur les loyers, et de la subvention RSA versée par le Département en 2020, puisque le nombre de mesures d'accompagnement fixé par convention n'a pas pu être atteint en raison de la crise sanitaire.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections s'élèvent à 1 040 € et concernent les dotations aux amortissements. Elles sont inscrites également en recettes de la section d'investissement.

### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2021





## **II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 142 150,94 €, en baisse de 3,30 % par rapport au budget primitif 2020.

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Evolution 2020/2021</b>
70 - Produits de services	87 006,73 €	82 455,94 €	-5,23%
74 - Dotations et participations	58 000,00 €	57 695,00 €	-0,53%
75 - Autres produits de gestion courante	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>147 006,73 €</b>	<b>142 150,94 €</b>	<b>-3,30%</b>
002 - Résultat reporté de fonctionnement	15 333,27 €	25 849,06 €	68,58%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>162 340,00 €</b>	<b>168 000,00 €</b>	<b>3,49%</b>

### **II.1. LA SUBVENTION VERSÉE PAR LA COMMUNE**

La subvention versée par la Commune représente 37,30 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle s'élève à 53 000 €, soit le même montant qu'en 2020.

### **II.2. LES PRODUITS DES SERVICES**

Les produits des services sont évalués à 82 455,94 € pour 2021, soit 58,01 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre correspond aux prestations de services relatives au portage des repas à domicile.

Les produits de ce chapitre sont conditionnés par les besoins des usagers. La tarification reste identique par rapport à l'exercice précédent, soit 5,83 € le repas livré pour les plus de 60 ans, conformément aux tarifs appliqués par l'ESAT restauration.

### **II.3. LES AUTRES RECETTES**

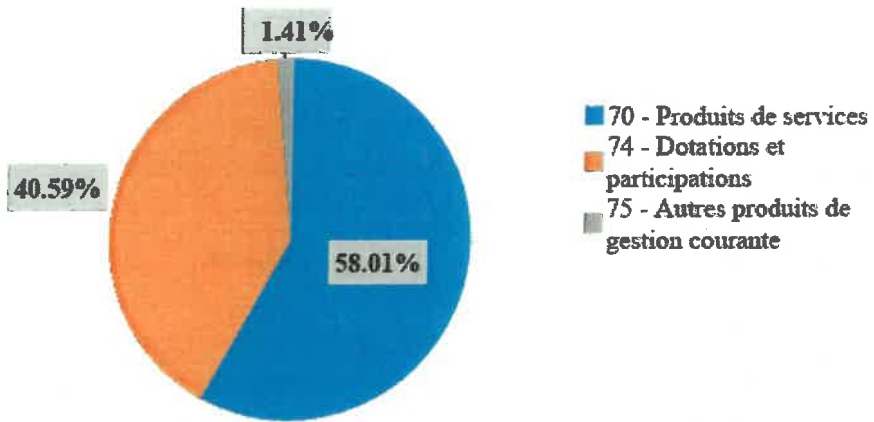
Les autres recettes correspondent à :

- La subvention versée par le Conseil départemental dans le cadre de l'accompagnement réalisé par le CCAS pour les personnes isolées, bénéficiaires du RSA : 4 000 €
- La subvention versée par le CCAS d'Orléans pour les actions menées dans le cadre du CLIC Orléans Val de Loire. La convention ayant été renouvelée pour 6 mois uniquement, les recettes ont été estimées à 695 €.
- La sous-location du logement loué à Logem Loiret : 2 000 €

### **II.4. LE RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020**

L'exercice 2020 a permis de dégager un résultat de clôture de la section de fonctionnement à 25 849,06 €, affecté en recettes au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté.

### Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2021



**PARTIE 3 :**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à 22 420 € en dépenses et en recettes.

**I. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 22 420 €, soit 6,77 % de moins qu'en 2020.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution 2020/2021
21 - Immobilisations corporelles	14 546,94 €	12 920,00 €	-11,18%
27 - Autres immobilisations financières	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00%
020 - Dépenses imprévues	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>24 046,94 €</b>	<b>22 420,00 €</b>	<b>-6,77%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24 046,94 €</b>	<b>22 420,00 €</b>	<b>-6,77%</b>

Les dépenses inscrites en investissement correspondent :

- Aux prêts pouvant être accordés aux personnes en difficulté sur décision du Conseil d'Administration : 8 000 €
- A l'installation d'un portillon d'accès au local annexe : 5 000 €
- A d'éventuelles dépenses d'équipement : 7 920 €
- Aux dépenses imprévues : 1 500 €

**II. RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 300,46 €.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution 2020/2021
27 - Autres immobilisations financières	5 000,00 €	1 300,46 €	-73,99%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>1 300,46 €</b>	<b>-73,99%</b>
001 - Résultat reporté d'investissement	18 656,94 €	20 079,54 €	7,63%
040 - Opérations d'ordre de transferts	390,00 €	1 040,00 €	166,67%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24 046,94 €</b>	<b>22 420,00 €</b>	<b>-6,77%</b>

## II.1. LES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce chapitre s'élève à 1 300,45 € pour 2021. Il correspond aux remboursements des prêts à taux zéro pouvant être accordés par le CCAS à des particuliers, suivant les échéanciers validés par le Conseil d'Administration.

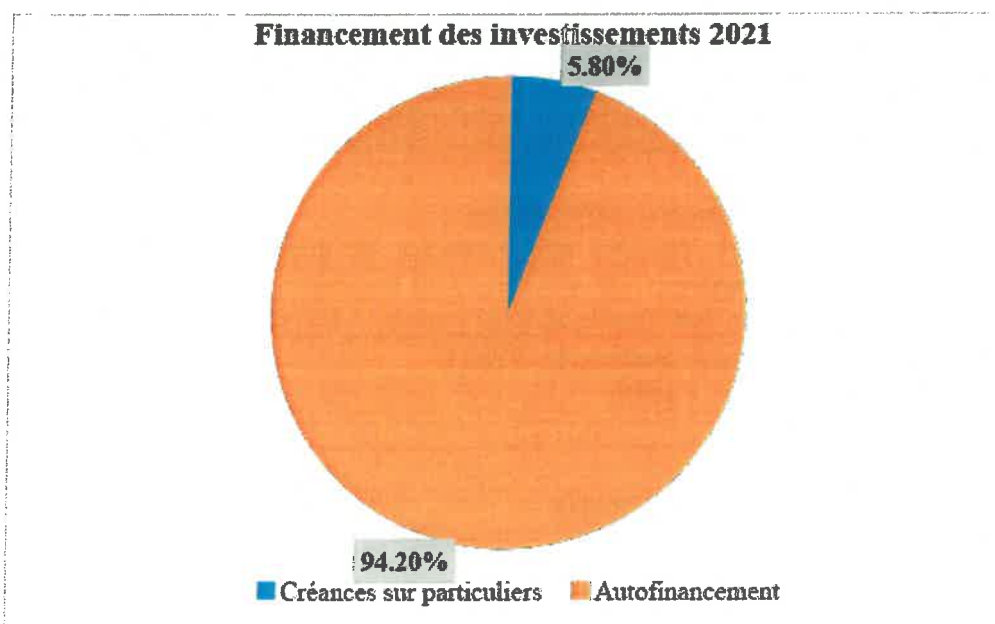
Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, quatre prêts sont en cours.

## II.2. LE RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020

L'exercice 2020 a permis de dégager un résultat de clôture de la section d'investissement positif s'élevant à 20 079,54 €. Ce résultat sert directement au financement des dépenses d'investissement 2021.

## II.3. LES OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Les opérations d'ordre sont constituées des amortissements qui participent à l'autofinancement des dépenses d'investissement pour 1 040 €.



**PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2021</b>
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	82 455,94 €
74	Dotations, subventions et participations	57 695,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	25 849,06 €
<b>TOTAL</b>		<b>168 000,00 €</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2021</b>
011	Charges à caractère général	141 660,00 €
012	Charges de personnel	11 200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	8 950,00 €
66	Charges financières	20,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 030,00 €
022	Dépenses imprévues	4 100,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 040,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>168 000,00 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2021</b>
27	Autres immobilisations financières	1 300,46 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	20 079,54 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 040,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>22 420,00 €</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2021</b>
21	Immobilisations corporelles	12 920,00 €
27	Autres immobilisations financières	8 000,00 €
020	Dépenses imprévues	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>22 420,00 €</b>

